



Photo ©DR

L'entrée en 6<sup>ème</sup> à Jules Vallès

# Livret d'accueil

Collège Jules Vallès



Portet-sur-Garonne



[Fcpecollege.portet@gmail.com](mailto:Fcpecollege.portet@gmail.com)

# PARENTS D'ÉLÈVES DE 6<sup>ÈME</sup>

- L'entrée en Sixième marque un changement important dans la scolarité de votre enfant.
- Après cinq années passées à l'école élémentaire, voici votre enfant au collège pour quatre ans.
- Afin de vous aider, les membres de la FCPE du Collège Jules Vallès ont rassemblé des informations dans ce document pour faciliter cette nouvelle étape de la scolarité de votre enfant.
- L'organisation de l'établissement, de la cantine, des transports, des cours, c'est nouveau mais ça ne devrait pas dérouter ni vous, ni vos enfants, si vous prenez connaissance de leur fonctionnement.

# LE COLLÈGE ET SON ORGANISATION

## Qui allez-vous rencontrer au collège ?

**Le Collège fonctionne sous la responsabilité du principal. Il est assisté dans ses fonctions par le principal adjoint.**

**La conseillère principale d'éducation (CPE)** est responsable de la Vie Scolaire. Sa fonction au sein de l'établissement est très importante.

Votre enfant sera en contact avec elle et son équipe pour :

- Les demandes d'informations administratives,
- Les activités périscolaires,
- Les absences et retards,
- La Sécurité et les problèmes de la vie quotidienne au collège,
- Les études surveillées
- L'accompagnement personnalisé

**Le gestionnaire** et son secrétariat assure la gestion du collège : demi-pension, travaux d'entretien, paiement pour les voyages organisés par le collège.

**Les personnels de santé ou sociaux** (médecin scolaire du secteur, assistant(e) social(e) sur rendez-vous, infirmier(e)) peuvent aussi vous aider en cas de difficultés personnelles ou familiales.

**Le professeur principal** : au collège, votre enfant aura plusieurs professeurs. Afin de faire le lien entre tous et vous, l'un d'entre eux est désigné, dès la rentrée, pour être le PROFESSEUR PRINCIPAL de la classe où sera votre enfant.

**Le Psychologue conseiller d'orientation de l'éducation nationale (PSY EN)** : pour aider les élèves à approfondir leur projet personnel d'orientation. Elle est à la disposition des élèves et leurs parents. Se renseigner auprès de la Vie Scolaire ou du professeur principal.

**Et pour finir, les cuisiniers et le personnel de cuisine ainsi que les personnels d'entretien et d'accueil.**

Tous vous recevront sur RDV si vous en faites la demande par le carnet de correspondance ou par pronote.



# LE FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

## Quels sont les horaires ?

Les cours ont lieu du :

- du lundi au vendredi de 7 h 55 à 17 heures.
- le mercredi matin de 7 h 55 à 12 heures.

L'emploi du temps de votre enfant lui est communiqué en début d'année scolaire. Vous le trouverez notamment au dos de son carnet de correspondance. Il ne sera définitif qu'au bout de 2 semaines, quelques ajustements peuvent être réalisés par le principal.

**Dans tous les cas la sortie entre les cours est interdite.**



**LE RÉGLEMENT INTERIEUR**  
Vous trouverez le **RÉGLEMENT INTERIEUR** du collège dans le carnet de Correspondance de votre enfant, que vous et votre enfant devrez lire et signer dès la rentrée.

## Et pour les autorisations de sorties ?

**IMPORTANT : En début d'année scolaire, vous aurez à remplir un formulaire pour l'autorisation de sortie de votre enfant.**

**Cas n°1** : est autorisé(e) à entrer à la 1ère heure de cours de la matinée et à sortir après la dernière heure de cours de l'après-midi inscrite dans l'emploi du temps.

Les externes sont aussi autorisé(e)s à sortir après la dernière heure de cours de la matinée et à entrer à la 1ère heure de cours de l'après-midi de l'emploi du temps.

**Cas n°2** : en cas d'absence imprévue d'un professeur, est autorisé(e) à entrer à la 1ère heure de cours effective de la matinée et à sortir après la dernière heure de cours effective de l'après-midi. Les externes sont aussi autorisé(e)s à sortir après la dernière heure de cours effective de la matinée et à entrer à la 1ère de cours effective de l'après-midi.

**Cas n°3** : n'est pas autorisé(e) à sortir. Doit être présent au collège de 7h55h à 17h.

**Attention : Un élève demi-pensionnaire ne peut-être autorisé à sortir du collège avant 13h. Si votre enfant est sorti du collège en dehors des horaires prévus par l'autorisation de sortie, il n'est plus sous la responsabilité de l'établissement.**

# Des outils de communication numériques : Collège / Elève / Parents



## PRONOTE

Le collège met à disposition de chaque parent un accès personnalisé pour consulter l'emploi du temps, les notes, le travail à faire, les absences, retards, les punitions de vos enfants, ainsi que l'agenda des réunions et les événements du collège.

Pour cela, vous recevrez un courrier indiquant un lien pour l'accès « Pronote/Parent », un identifiant, et un mot de passe (que vous pourrez modifier dans la rubrique « Mes données »). Chaque parent a un identifiant individuel. Un accès est également fourni aux élèves. La saisie du cahier de texte y est faite régulièrement par les enseignants mais ne dispense pas les élèves de noter les devoirs dans l'agenda ou le cahier de texte personnel.

**PRONOTE** : Lors de la connexion, une page d'accueil permet de visualiser de façon synthétique :

- L'emploi du temps du jour
- Les dernières notes de votre enfant
- Le travail à faire pour les jours à venir
- Les absences
- Les punitions récentes
- L'agenda des réunions
- Les événements à venir

## E.N.T. (Environnement Numérique de Travail)

L'ENT est un espace numérique de travail : ensemble intégré de services numériques, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative par l'établissement scolaire.

Le collège Jules Vallès a mis en place l'ENT, qui permet d'accéder à un ensemble d'informations relatives au collège, en plus de PRONOTE. A terme, le travail à faire, le contenu des cours et autres informations devraient être directement sous l'ENT.

Les menus de la cantine sont accessibles via l'ENT. L'ENT du collège est accessible sans identifiant à l'adresse suivante pour toutes les informations générales : <http://jules-valles.ecollege.haute-garonne.fr/le-college/>

Un identifiant ENT est donné à chaque élève en début d'année pour accéder à ses informations personnelles.



## CARNET DE CORRESPONDANCE

Il sert de liaison entre le collège et la famille.

Il est utilisé pour :

- Prendre rendez-vous avec les professeurs,
- Signaler les sorties exceptionnelles,
- Vous informer des réunions, des papiers communiqués.

- Signaler les absences, les retards de l'enfant, les avertissements...
- Correspondre avec les professeurs

Il est recommandé de le consulter régulièrement.



# LES CLASSES ET LES OPTIONS PROPOSÉES

## 6ème

(7 classes en 2021-2022)\*

LV1 (langue vivante 1) : anglais.

Options : Bi-langues anglais-allemand,

Section sportive : natation

## 5ème

(6 classes en 2021-2022)\*

LV1 (langue vivante 1) : anglais

LV2 (langue vivante 2) : espagnol ou allemand

Section sportive : natation

Option : Latin

## 4ème

(8 classes en 2021-2022)\*

LV1 (langue vivante 1) : anglais.

LV2 (langue vivante 2) : espagnol ou allemand.

Option : Latin

## 3ème

(5 classes en 2021-2022)\*

LV1 (langue vivante 1) : anglais.

LV2 (langue vivante 2) : espagnol ou allemand.

Options : Latin

Sciences en anglais

\* Le nombre de classes par niveau varie en fonction des effectifs.

le mercredi après-midi

## Association sportive affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

(voir page 11 pour le détail)

En début d'année, les enfants ont la possibilité de s'inscrire à l'une des activités sportives suivantes : handball, pelote basque, natation.



# LE CONSEIL DE CLASSE

Il se réunit une fois par trimestre **sous la présidence du principal ou du principal adjoint.**

**Il est animé par le professeur principal de la classe.**

**Il a pour mission d'examiner et de donner des conseils sur :**

**Les comportements, les résultats scolaires de chaque élève et les demandes d'orientation formulées par les familles.**

**Il est composé par :**

- Le Principal ou le Principal Adjoint
- Les Professeurs de la Classe
- Deux délégués d'élèves élus en septembre
- La Conseillère d'Éducation
- Deux délégués de Parents (toutes associations de parents d'élèves confondues)

Sur invitation du principal ou de son adjoint :

- La Conseillère d'Orientation (en 3<sup>ème</sup>)
- L'Assistante Sociale

Quelques jours avant le Conseil de Classe, les délégués de parents FCPE diffusent des questionnaires afin de mieux appréhender les problèmes, les difficultés d'adaptation ou autres de votre enfant et de mieux le défendre.

Un compte-rendu du conseil de classe ainsi que le bulletin scolaire de votre enfant et les appréciations de la classe vous sont remis par l'intermédiaire du site PRONOTE.

## IMPORTANT !



Le Délégué de Parents joue un rôle important, il représente l'ensemble des parents de la classe.

Vous pouvez vous adresser à lui pour certains problèmes concernant votre enfant.

Pour être délégué de Parents, contactez-nous ou participez à la réunion d'information de rentrée.

Des responsables bénévoles répondront aux questions que vous vous posez.

**Pour nous contacter : [fcpecollege.portet@gmail.com](mailto:fcpecollege.portet@gmail.com)**

Pour vous informer sur la fédération de parents d'élèves FCPE, consulter le site :

**[www.fcpe31.org](http://www.fcpe31.org)**



# L'AIDE ET LE SOUTIEN AUX ÉLÈVES

MOTIVÉ PAR LES PARENTS :

## PAP

( PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ )

**Le PAP répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages.**

Il est mis en place, à la demande des parents, sur proposition du conseil de classe ou du professeur principal.

Le médecin de l'éducation nationale donne un avis sur la mise en place du PAP.

Le principal du collège élabore le PAP avec l'équipe éducative, en y associant la famille ainsi que les professionnels concernés

Le PAP définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé.

Réactualisé et enrichi tous les ans, le PAP suit l'élève tout au long de sa scolarité, en tant que de besoin.

**Pour favoriser une mise en place rapide de ce dispositif, prendre rendez-vous avec :**

- le Principal en fin d'année précédent la rentrée de votre enfant en sixième.
- le Médecin scolaire des la rentrée.
- le professeur principal de votre enfant des la rentrée.

**Formalisez par écrit toutes vos demandes.**



## CLAS

( CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT à LA SCOLARITÉ )

Mise en place d'aide à la scolarité (aide aux devoirs ) selon votre lieu de domicile par la Mairie de la commune où vous résidez.

Vous pouvez également prendre contact avec l'Assistante Sociale du Collège pour avoir des renseignements.

INCLUS DANS LES COURS :

## SOUTIEN AUX ÉLÈVES

**AIDE AUX DEVOIRS :** Accessible à tous, inscription en début d'année

**PPRE PASSERELLE :**

Pour les élèves de CM2 arrivant en 6ème sans avoir validé le palier 2 du socle commun.

**PPRE :**

pour les élèves qui présentent une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences.

## IMPORTANT

**PAP, PPRE, PAI** Ces différents dispositifs permettent de répondre aux besoins éducatifs particuliers de nos enfants. Du retard dans la mise en œuvre de ces dispositifs peut lourdement pénaliser et affecter votre enfant.

**Si vous rencontrez des difficultés à la mise en œuvre de ces dispositifs, n'hésitez pas à nous en informer.**

**Nous pourrions vous conseiller et agir avec vous pour faire aboutir vos demandes.**



## LE FONDS SOCIAL COLLÉGIEEN

Le fonds social existe dans le Collège. Il permet d'attribuer une aide financière exceptionnelle aux familles pour faire face à une situation difficile passagère (et d'ordre matériel ou financier y compris pour la cantine).

Il ne faut pas hésiter à contacter l'Assistante Sociale. Celle-ci instruit le dossier.

Si ce dernier est recevable, alors la commission, à laquelle participent les parents d'élèves élus, l'examine de manière anonyme et la réponse vous est transmise rapidement.



## POIDS DES CARTABLES

Le poids de cartables, devenu problème de santé publique, est au cœur des préoccupations des acteurs du collège et des parents. Pour cela, de nombreuses actions sont mises en place depuis la rentrée 2010-2011, et il est désormais proposé l'utilisation d'un classeur-trieur\* afin de limiter au mieux le poids des cartables d'une part et leur transport d'autre part, avec les moyens à disposition :

- Afin que les élèves ne portent pas leur cartable toute la journée, des casiers (fermés avec un cadenas qu'il faudra acheter, un casier pour 2 élèves) sont à leur disposition,
- La FCPE ainsi que certains enseignants continuent d'œuvrer pour généraliser l'utilisation d'un livre pour deux en cours.

\* Les cours pris en classe sur feuille volante et les photocopies distribuées sont rangés dans la partie correspondant à la matière. À la maison, les cours sont rangés dans des classeurs, un par matière.

## LE RESTAURANT SCOLAIRE

Deux forfaits sont en vigueur dans l'établissement :

- un forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
- un forfait 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

C'est un self-service qui fonctionne par roulement pour faciliter l'accès aux élèves qui reprennent les cours exceptionnellement à 13h. Le service débute à 11h30 et se termine à 13h00.

Les repas sont élaborés sur place par des professionnels.

Les élèves de 6ème déjeunent à partir de 11h30.

Les élèves qui fréquentent l'UNSS le mercredi après-midi peuvent aussi prendre leur repas au collège ce jour-là. Tous les ½ pensionnaires du mercredi doivent le signaler en début d'année.

Exceptionnellement pour un externe, si l'enfant participe au FSE ou à l'UNSS, des tickets de cantine peuvent lui être délivrés à l'intendance, il suffit de prévenir la veille.

Le contrôle de l'accès à la demi-pension se fait par 2 systèmes d'identification :

- reconnaissance par morphologie de la main ,
- ou carte de cantine classique (portant le nom et la photo de votre enfant).

Si vous n'acceptez pas l'identification par la forme de la main, une carte de cantine sera donnée à votre enfant.

### LA GRATUITE TOTALE OU PARTIELLE DE LA CANTINE

Mise en place à la rentrée 1997 par le conseil général de la Haute-Garonne, elle permet la prise en charge (partielle ou totale) du coût de la demi-pension durant l'année scolaire pour les enfants des familles dont les revenus sont inférieurs à des plafonds fixés. Pour en bénéficier, les familles doivent retirer un dossier à l'administration du collège dès la rentrée.

Des informations seront communiquées aux familles par l'intermédiaire du carnet de correspondance.



# LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Ils sont gratuits et financés par le Conseil Général pour les trajets entre le collège et le domicile habituel de l'enfant.



Lors de l'inscription de votre enfant au collège, un imprimé vous sera remis. Pensez à respecter les délais afin que votre enfant puisse bénéficier des transports gratuits dès la rentrée : l'inscription en ligne sur le site du Conseil Départemental est à privilégier et le dépôt des dossiers se fait en général au plus tard début juillet.

<https://www.transportscolaires.haute-garonne.fr/>

**Selon votre lieu d'habitation, le transport scolaire sera assuré par :**

■ **Des bus affrétés par le Conseil Départemental** (un le matin pour une arrivée au collège avant 7h55 et un le soir avec un départ du collège après 17h),

■ **TISSEO**, dans ce cas votre enfant pourra choisir son horaire (sur la ligne et le trajet qui lui ont été affectés et ceci pour un aller-retour par jour uniquement les jours de classe).

**Vous recevrez le titre de transport par courrier à votre domicile ou à la mairie.**

## **.ATTENTION :**

■ Les élèves doivent obligatoirement présenter ou valider (pour les transports assurés par Tisseo) leur titre de transport à la montée dans le bus ou lors de contrôles inopinés.

En l'absence de titre de transport, la montée dans le bus pourrait leur être refusée et/ou une contravention pourrait leur être infligée.

■ Des sanctions peuvent être prises (exclusions temporaires) à l'initiative du Conseil Départemental à l'encontre des élèves dont le comportement pourrait nuire à la bonne marche et à la sécurité de ce service (chahut, insultes, dégradations).

## L'ASSURANCE SCOLAIRE

Deux cas :

■ **Dans le collège et durant l'EPS** : responsabilité civile obligatoire.

■ **Durant les sorties du collège facultatives ou obligatoires** : assurance individuelle accident obligatoire.

L'attestation d'assurance doit couvrir la totalité de l'année scolaire (attention aux attestations qui s'arrêtent à la fin de l'année civile). Les familles ont libre choix de l'organisme assureur.

# LA VIE DU COLLÈGE

## LE FOYER SOCIO-EDUCATIF

Il permet aux élèves de participer aux activités culturelles et sportives dans le cadre de l'établissement entre 12h et 14h. Il vous sera présenté lors de la réunion de rentrée. En 2021-2022, le FSE proposait différentes activités culturelles ou sportives aux élèves :

- **Chorale**
- **Football**
- **Atelier Scientifique et Technique**

Toutes les activités sont dispensées en général entre 12h et 14h et sont organisées en fonction des demandes et des moyens à disposition (un courrier vous sera adressé en début d'année dans ce sens).

Une participation financière de 6 euros, pour l'adhésion au FSE (non obligatoire), est demandée aux familles. Grâce à cette participation, le Foyer peut notamment subventionner une partie des frais des voyages scolaires pour les adhérents.

Les activités du Foyer sont animées par des professeurs, des parents d'élèves, voire des intervenants extérieurs ponctuellement. Les parents, qui le souhaitent, peuvent s'investir dans l'animation d'activités.

## LE C.D.I.



**Le C.D.I., Centre de Documentation et d'Information**, est ouvert après inscription à tous les élèves qui souhaitent lire ou effectuer des travaux nécessitant l'utilisation d'ouvrages ou de documents. Il est animé par une documentaliste qui travaille en collaboration avec l'équipe enseignante.

**Des postes informatiques** sont à disposition des élèves pour effectuer des recherches pour des travaux scolaires ou faire des recherches pour leur orientation.

## L'UNSS L'association sportive



**L'inscription\* à l'Association Sportive (UNSS) se fait en septembre et est proposée par les professeurs d'EPS à la rentrée.**

Votre enfant, en dehors des heures d'éducation physique obligatoire, a la possibilité de pratiquer, le mercredi après-midi, un sport de son choix avec les professeurs d'EPS du collège : Natation/Triathlon, Football, Handball, Sports de raquette, VTT/ activités pleine nature

En s'inscrivant à l'association, l'enfant prendra part :

- Aux entraînements hebdomadaires.
- Aux compétitions qui se déroulent pendant l'année, qui opposent différents établissements scolaires du département, de l'Académie ou le cas échéant au niveau national.

\* Si l'élève est retenu, la licence (payante : 20 euros pour l'année) est obligatoire pour pratiquer les sports proposés par l'UNSS (prévoir également des photos d'identité et un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport choisi, délivré par un médecin du sport).



# LES PARENTS ET LA VIE DU COLLÈGE

## Le Conseil d'Administration

L'élection des représentants des Parents d'Élèves se déroule en début d'année scolaire dans chaque établissement scolaire. La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves ou FCPE présente des candidats aux postes de membres du Conseil d'Administration du collège de votre enfant.

La liste FCPE est établie lors de l'Assemblée Générale qui se déroule en septembre. Une information vous sera communiquée par courrier dans le carnet de correspondance de votre enfant.

Le Conseil d'administration se compose de 24 membres élus ainsi répartis :

- 4 représentants de l'Administration du Collège, membres de droit.
- 4 représentants des Collectivités locales et territoriales, membres de droit.
- 8 représentants du Personnel du collège dont 6 professeurs, élus.
- 6 représentants des Parents d'Élèves, élus.
- 2 représentants des Élèves, élus.

**!** Le C.A. (qui est un lieu de décision) se réunit environ tous les 2 mois pour :

- Débattre sur différents sujets concernant la vie de l'établissement,
- ses projets et des améliorations à apporter pour le bien-être des enfants :

**Voter les budgets, les conventions, les sorties scolaires, les dotations, les horaires, les options...**

## La Commission Permanente

Elle est composée d'une partie des membres élus du Conseil d'Administration.

Elle prépare le Conseil d'Administration. Elle est composée par les membres suivants :

- Le Principal
- Le Principal adjoint
- L'Élu des personnels administratifs et de services
- Les Représentants des professeurs, des élèves et des parents élus
- Un représentant de la Commune

**Les parents élus siègent également au Conseil de discipline et dans toutes les commissions suivantes : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), Commission éducative, Commission des Menus et Fonds social, Conseil de vie collégienne**

# LES VOYAGES SCOLAIRES



Séjours linguistiques



Séjour d'intégrations sportives



Séjour culturel

## RÉCOMPENSES ET PALMARÈS

QUELQUES RÉUSSITES DU COLLÈGE, FIERTÉ DE TOUS...



### SCIENTIFIQUES ET CITOYENNES

**Jeunes talents**

**mathématiques:**

1 élève sélectionné

**Comité scientifique mémoriel:**

1 élève sélectionné

### SPORTIVES 2022

**UNSS VTT TRIAL, RUN :**

*Parcours cross et Course d'orientation.*

*1<sup>ère</sup> place UNSS Portet*

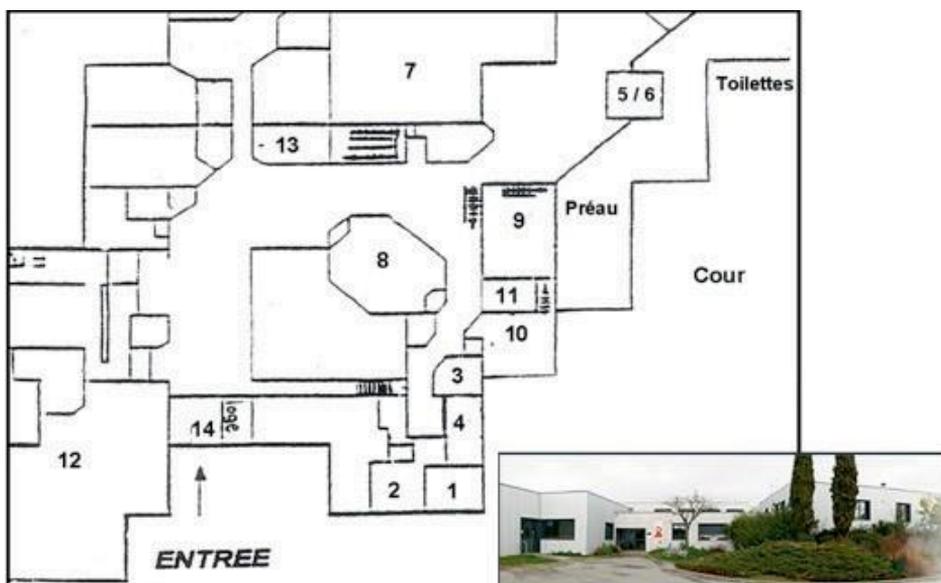


Remerciements à la ville de PORTET-SUR-GARONNE pour le prêt des installations et du minibus occasionnellement.

## ACTIONS AU SEIN DU COLLEGE :

- **Semaine citoyenneté** : réseaux sociaux, sécurité routière, lutte contre sexisme, harcèlement....
- **Semaine de la santé** : alimentation, tabac, sommeil...

# PLAN DU COLLÈGE



- |                                 |                                      |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| 1 ■ Bureau du Principal         | 8 ■ Salle Paul Eluard (amphithéâtre) |
| 2 ■ Bureau du Principal adjoint | 9 ■ CDI                              |
| 3 ■ Bureau de l'Intendant       | 10 ■ Salle des professeurs           |
| 4 ■ Secrétariat                 | 11 ■ Salle du conseil                |
| 5 ■ Vie scolaire                | 12 ■ Cantine                         |
| 6 ■ Bureau de la CPE            | 13 ■ Toilettes                       |
| 7 ■ Salle d'études              | 14 ■ Boîte à lettres FCPE            |

COLLÈGE JULES VALLÈS,  
21 Avenue Salvador Allende,  
31120 Portet-sur-Garonne.  
Téléphone : 05 62 87 65 65  
[0311686p@ac-toulouse.fr](mailto:0311686p@ac-toulouse.fr).

Collège Jules Vallès



Portet-sur-Garonne



# Les valeurs du conseil local du collège Jules Valles de Portet/Garonne dans le respect du code de l'éducation nationale...

## Code de l'éducation (Articles L 111-1 à L 111-5)

Art. L 111-1 (modifié par les lois nos 2005-102 du 11 février 2005, 2005-380 du 23 avril 2005, 2006-396 du 31 mars 2006 et 2013-595 du 8 juillet 2013).

“ L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs. ”

Pour nous contacter : [fcpecollege.portet@gmail.com](mailto:fcpecollege.portet@gmail.com)



# PRÉSENTATION DE LA F.C.P.E.

www.fcpe31.org

## LA FCPE ou Fédération de Parents d'Élèves c'est :

- La première Association de Parents d'Élèves au niveau national ou départemental
- La première Association représentative aux élections annuelles dans les établissements scolaires lycées, collèges, primaires et maternelles.

Héritière des conseils de Vigilance, elle est créée le 26 mars 1947.

Le 28 avril 1947 est créé la FCPE de la Haute-Garonne qui compte 5000 adhérents.

Reconnue d'utilité publique par décret du 7 août 1951, la FCPE déclare lier étroitement la Défense de l'École Laïque et la Réforme Scolaire.

Sur le plan national, la FCPE représente les parents lors des discussions avec le Ministère de l'éducation nationale et siège dans de très nombreuses associations nationales liées à l'éducation.  
 Sur les plans régional et départemental, la FCPE 31 (100 avenue F. Estève 31000 Toulouse, tél.: 05 34 40 57 70) est présente lors des démarches avec les pouvoirs publics (Préfet, Inspecteur d'Académie, Élus). Ses représentants siègent dans les commissions départementales : bourses, transports, appels, affectations.

## SUR LE COLLÈGE JULES VALLES (CONSEIL LOCAL)

La FCPE du collège Jules Vallès de Portet-sur-Garonne est présente dans le collège depuis son ouverture.

**Les parents FCPE sont des parents bénévoles au service des parents et des élèves.**

Regroupés au sein d'un Conseil Local, ils sont présents aux Conseils de Classe, aux Conseils d'Administration et dans les différentes commissions du Collège.

## Rejoignez-nous,

**tous les parents ont un rôle à jouer et sont les bienvenus.**

Jusqu'à septembre 2022, les membres du bureau de la FCPE du collège Jules Vallès de Portet-sur-Garonne sont :

**Laurent GEORGES** (Président),  
**Aurore TELLO** (Vice Présidente),  
**Isabelle COMBALBERT** (Secrétaire),  
**Pierre BOSQ** (Trésorier), **ainsi que**  
**tous les membres actifs...**

**UNE RÉUNION  
 DE PRÉSENTATION  
 DE LA FCPE AU COLLÈGE  
 AURA LIEU A LA  
 MI -SEPTEMBRE.**



Les prochaines élections du bureau du conseil local auront lieu en septembre et celles du conseil d'administration en octobre. Des informations précises vous seront diffusées à la rentrée par l'intermédiaire de vos enfants.

## ET POUR SUIVRE LA VIE DU COLLÈGE JULES VALLÈS

### SUR LE WEB, C'EST SUR L'E.N.T. DU COLLÈGE

Pour suivre la vie du collège, connaître les projets, les expos, les articles mis en ligne... une adresse à retenir :

<http://jules-valles.ecolegce.haute-garonne.fr/le-college/>

